Image not found or type unknown

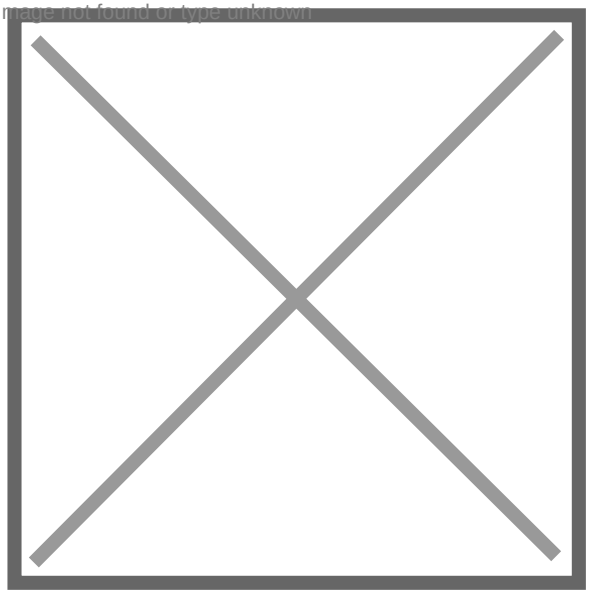

Préavis, relocation et propriétaire qui n'en fait qu'à sa tête

Par **gribouillette13**, le **07/08/2012** à **19:06**

Bonjour,
Bonjour,

Je viens recueillir quelques informations.

J'ai eu des problèmes de chauffage dans mon appartement étudiant. En effet, en Avril, j'ai reçu un rappel de 750€ de gaz pour un T1 de 30m2. J'en ai informé la propriétaire, qui a paru étonnée mais sans réelle réponse... En conséquence, j'ai décidé de quitter mon appartement. J'ai déposé le préavis de 3 mois (appartement non meublé), mi-juin, recommandé accepté le 22/06, faisant courir le bail jusqu'au 22/09. Fin juin, j'ai trouvé un locataire pour reprendre mon appartement rapidement dès mon départ (vers mi-juillet). Je l'ai mis en contact avec la propriétaire dans la foulée. Celle-ci m'a informé le 9/07 que Mr X prenait l'appartement et qu'elle attendait ses papiers de cautions. J'ai signé mon nouveau bail le 18/07 et quitter l'appartement le 22/07 car le locataire voulait le reprendre rapidement. J'ai prévenu la propriétaire et le nouveau locataire que l'appartement était vide. Un état des lieux communs (pour le nouveau locataire et moi) fut fixé pour le 31/07. Or, le 31/07, j'apprends que l'état des lieux est repoussé. La propriétaire me confirme avoir le papier de caution et le dépôt de garantie, resterait juste un papier. Dans la soirée, elle m'informe finalement qu'elle ne veut plus de Mr X. Lors d'un rendez-vous, celle-ci me propose que je lui passe un jeu de clé pour faire les visites la journée pendant que moi je travaille, et qu'elle va faire son possible pour trouver rapidement un nouveau locataire. Pressée car financièrement cela me coûte, j'accepte. J'ai eu d'autres contacts (mail, téléphone) avec des personnes intéressées, en précisant l'urgence et qui accepterait de prendre l'appartement rapidement. Après avoir contacter et visiter l'appartement avec la propriétaire, ceux-ci ne le prendrait qu'en septembre. Elle m'informe lundi 6/08 qu'elle a trouvé quelqu'un qui prendrait l'appartement le 1/09. Et que

cette personne ne le veut pas avant (contrairement à ce que j'avais discuté personnellement avec la personne). Elle ne veut pas essayer de retrouver quelqu'un qui le prendrait plus rapidement, car elle veut quelqu'un pour Septembre (surtout quand je ne payerais plus à l'expiration du préavis). Je suis coincée, je ne sais plus quoi faire. Financièrement je dois assumer deux loyers et étant étudiante, cela est un gouffre pour moi. Et je dois payer maintenant les deux loyers pour août.... Que puis-je faire ?

Merci, bonne soirée

Par **cocotte1003**, le **07/08/2012** à **20:17**

Bonjour, votre bailleur est en droit de choisir le locataire qu'il désire et n'a pas à tenir compte de votre demande sans motif réel, du moins légal, de réduction de préavis. il fallait prendre la précaution de lui faire signer un document comme quoi elle réduisait le préavis, cordialement

Par **gribouillette13**, le **07/08/2012** à **20:21**

Ce qui me dérange surtout, c'est que la propriétaire m'a informé d'un nouveau locataire, j'ai donc déménagé rapidement. Et au final, pour rien ! Et elle sait que je suis étudiante et que pour moi il est impératif de retrouver un nouveau locataire qui prenne l'appartement rapidement. Or, elle fait changer d'avis les personnes intéressées qui voulaient le prendre dès maintenant.

Par **cocotte1003**, le **07/08/2012** à **20:24**

Tant qu'un nouveau bail n'est pas signé , vous devez payer jusqu'à la date d'effet du bail. Vous pouvez consulter l'ADIL de votre secteur, ils sont tres compétents pour les relations bailleurs/locataires cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés